

INTITULE DU POSTE ⁽¹⁾

Conseiller-médical / conseillère-médicale – Maladies infectieuses

RenoIRH – Classement de la fiche de poste

Code-poste : ST000263

Affectation opérationnelle : 011C314400

Référence Répertoire Ministériel des Métiers (en cours)
RÉFÉRENCE RIME ([Répertoire Interministériel des Métiers de l'Etat](#)) ⁽²⁾

Domaine fonctionnel ⁽³⁾ : Santé-Cohésion sociale

Métier ou emploi-type ⁽⁴⁾ : Conseiller médical ou pharmaceutique (SAN-45-A)
Chargé / Chargée de programmes de santé (SAN-20-A)

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI

Fiche N°
(ne pas renseigner)

Catégorie : Encadrement supérieur A B C

Cotation, s'il y a lieu ⁽⁵⁾ :

Corps et grade : Médecin inspecteur de santé publique, contractuel

Poste vacant : Susceptible d'être vacant

Date de mise à jour :
(16/11/2017)

Date de prise de poste souhaitée : 1^{er} février 2018

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE

Direction : Direction générale de la santé (DGS)

Sous-direction : Veille et sécurité sanitaire (VSS)

Bureau des risques infectieux émergents et des vigilances (VSS1).

Sites : Duquesne (14 avenue Duquesne - PARIS 7^{ème} - Métro : Ecole Militaire – St-François Xavier)
 Montparnasse (place des cinq Martyrs du Lycée Buffon - PARIS 14^{ème} – Métro : Gaîté – Montparnasse - Pasteur)
 Avenue de France (95 avenue de France – PARIS 13^{ème} – Métro ou RER C : Bibliothèque François Mitterrand)
 Javel (39-43, quai André Citroën – PARIS 15^{ème} – Métro : Javel-André Citroën (ligne 10) ou RER C : Javel

Autres (adresse précise du site) :

DESCRIPTION DU BUREAU OU DE LA STRUCTURE

Missions de la structure (sous-direction, département, mission...) :

La sous-direction de la veille et de la sécurité sanitaire élabore la politique de prévention, de surveillance et de gestion des risques liés aux maladies et agents pathogènes émergents et ré-émergents, y compris les risques infectieux associés aux soins, ainsi que la politique de préparation et de gestion des urgences sanitaires. Elle assure la coordination des systèmes de veille et de vigilances sanitaires. Elle coordonne leur mise en œuvre par les autres départements ministériels, les agences sanitaires et les agences régionales de santé. Elle élabore ou participe à l'élaboration des textes législatifs et réglementaires dans ces domaines. Elle contribue à l'élaboration des orientations stratégiques en matière de sécurité sanitaire internationale et à l'élaboration et au suivi des actions et des textes européens et internationaux dans ces domaines.

- 1° Elle définit les objectifs, indicateurs, mesures et modalités de prévention et de prise en charge des maladies et risques infectieux émergents ou ré-émergents ;
- 2° Elle définit et veille à la mise en œuvre de la prévention et de la lutte contre les infections à transmission vectorielle ;
- 3° Elle définit et veille à la mise en œuvre des politiques des maladies associées aux voyages ;
- 4° Elle participe à la définition des principes et mesures de réduction et de gestion des infections associées aux soins ;
- 5° Elle définit les orientations stratégiques des systèmes nationaux de veille et de vigilances sanitaires ;
- 6° Elle élabore et met en œuvre une stratégie de promotion de la déclaration par les professionnels de santé et les patients ;
- 7° Elle participe à la définition des orientations stratégiques de la veille et de la sécurité sanitaires en région ;
- 8 ° Elle assure le recueil, l'analyse et l'enregistrement de l'ensemble des signalements d'événements nationaux ou internationaux susceptibles d'appeler en urgence l'intervention du ministère de la santé ;
- 9° Elle assure le pilotage opérationnel de la réponse aux situations d'urgence et de crise sanitaires et celui des exercices de simulation de crises ;
- 10° Elle assure la gestion des situations d'urgence ou de crise sanitaires ou à impact sanitaire, et organise les retours d'expérience sur les situations qui le nécessitent ;
- 11° Elle mobilise l'expertise nécessaire à la connaissance des situations sanitaires exceptionnelles et conçoit la politique de préparation du système de santé, de prévention et de mise en œuvre des mesures de protection des populations ;
- 12° Elle coordonne la contribution du ministère de la santé à la planification interministérielle en matière de défense ;
- 13° Elle définit les moyens nécessaires à la protection des populations face à des menaces sanitaires graves, elle conçoit le cadre d'emploi de la réserve sanitaire ;
- 14° Elle mobilise, pour l'accomplissement de ses missions, les agences de sécurité sanitaire ;
- 15° Elle participe à l'élaboration des orientations stratégiques en matière de sécurité sanitaire internationale et est le point focal national prévu par le règlement sanitaire international ;
- 16° Elle constitue le service spécialisé « défense et sécurité sanitaire » du haut fonctionnaire de défense et de sécurité des ministères chargés des affaires sociales.

II. — La sous direction de la veille et de la sécurité sanitaire comprend :

- 1° Le bureau des risques infectieux émergents et des vigilances ;
- 2° Le bureau de la préparation aux crises ;
- 3° Le centre opérationnel de régulation et de réponse aux urgences sanitaires

La sous-direction de la veille et de la sécurité sanitaire compte 38 personnes.

Missions du bureau :

- Le bureau des risques infectieux émergents et des vigilances est chargé de la déclinaison des missions de la sous-direction VSS :
- 1° En lien avec les autres bureaux de la sous-direction, il définit les objectifs, indicateurs, mesures et modalités de prévention et de prise en charge des maladies et risques infectieux émergents ou ré-émergents ; il élabore et assure le pilotage de stratégies, de plans et de programmes de santé publique dans son champ d'activité ; il définit les modalités de surveillance nécessaires à la gestion de ces risques et à leur prévention ; il assure, dans le champ des maladies et risques infectieux émergents, la synthèse des expertises et la veille scientifique et internationale ;
 - 2° Il définit et veille à la mise en œuvre d'une politique de prévention et de lutte contre les infections à transmission vectorielle ; il définit les objectifs de la lutte anti-vectorielle ;
 - 3° En lien avec les autres bureaux de la sous-direction, il définit et veille à la mise en œuvre des politiques des maladies associées aux voyages ;
 - 4° Il définit, en coordination avec les partenaires compétents, les principes et mesures de réduction et de gestion des infections associées aux soins ; elle contribue, sous la conduite de la sous-direction de la politique des produits de santé et de la qualité des pratiques et des soins, à la définition et des principes et des mesures, visant à préserver l'efficacité des antibiotiques et à lutter contre les résistances aux antibiotiques ;
 - 5 ° Il définit les orientations stratégiques des systèmes nationaux de veille et de vigilances sanitaires, en lien avec les agences, les autorités sanitaires et les départements ministériels concernés. Elle coordonne, suit et évalue leur mise en œuvre. Elle élabore les orientations stratégiques relatives aux dispositifs de veille sanitaire, notamment les maladies à déclaration obligatoire, les certificats de décès, les centres nationaux de référence, en lien avec les partenaires concernés ; elle définit les orientations relatives aux réseaux régionaux de vigilance et d'appui ainsi qu'aux structures régionales de vigilance et d'appui et anime les réseaux de professionnels de santé correspondants ;
 -
 - 6° Elle élabore et met en œuvre une stratégie de promotion de la déclaration par les professionnels de santé et les patients, en lien avec la sous-direction de la politique des produits de santé et de la qualité des pratiques. Il organise les circuits de signalement. elle anime, en lien avec le service des politiques d'appui au pilotage et de soutien et le secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales, les réflexions stratégiques sur les systèmes d'information consacrés à la veille, aux vigilances et à la sécurité sanitaire ; il contribue à leur mise en œuvre.

Effectif du bureau (répartition par catégorie) : 11 agents (10 agents de catégorie A et 1 agent de catégorie C)

DESCRIPTION DU POSTE

Encadrement : Oui Non

Nombre de personnes à encadrer (répartition par catégorie) : néant

Activités principales :

Sous l'autorité du chef de bureau, qui lui fixe des objectifs de façon régulière, le (la) titulaire du poste intervient dans l'élaboration de la politique de prévention du risque et de lutte contre les émergences et les épidémies liée

- aux maladies infectieuses émergentes (ex. SRAS, MERS-COV, Ebola...);
- aux maladies vectorielles (ex. arboviroses, paludisme, maladie de Lyme et autres pathologies transmissibles par les tiques...)
- aux maladies tropicales ;
- aux maladies zoonotiques (ex. rage, leptospirose...). Dans ce cadre le (la) titulaire du poste assure les missions suivantes :

- il assure la conception ou le suivi ou l'actualisation des plans et programmes de santé publique afférents ;
- il suit les travaux scientifiques et épidémiologiques nationaux et internationaux et participe à l'organisation des systèmes de surveillance et d'alerte au niveau français et international en lien avec l'ANSP ;
- Il participe à la conception des messages de prévention en lien avec les agences, la MICOM ;
- Il apporte son expertise médicale sur l'ensemble des sujets du bureau ;
- Il contribue à la gestion des alertes en lien avec le CORRUSS dans son domaine de compétence ;

Le(la) titulaire du poste peut être amené(e) en tant que de besoin à intervenir sur d'autres problématiques relevant du champ d'intervention du bureau et à participer éventuellement aux réunions d'experts européens et internationaux.

Ces activités seront conduites en lien avec les autres entités des sous-directions et directions du ministère, les agences régionales de santé (ARS) et en tant que de besoin avec d'autres institutions.

Le(la) titulaire du poste peut être amené(e) en tant que de besoin à intervenir sur d'autres problématiques relevant du champ d'intervention du bureau ;

Il travaille en mode projets. Il crée à cet effet les outils nécessaires et informe sur l'état d'avancement des projets qu'il conduit. Il coordonne et anime les équipes projet qu'il a constituées en favorisant la circulation de l'information au sein des équipes. Il développe également les outils et procédure nécessaires à l'efficacité du bureau, notamment dans la perspective d'une certification qualité.

Ces activités seront conduites en lien avec les autres entités des sous-directions et directions du ministère, les agences régionales de santé (ARS) et en tant que de besoin avec d'autres institutions.

Le titulaire du poste peut également :

- Représente en tant que de besoin la DGS lors de réunions ou de congrès sur les arboviroses, zoonoses et maladies tropicales tant au plan national qu'international ;
- Participe à l'élaboration des outils de formation nécessaires ;
- Participe aux exercices internationaux, nationaux et zonaux en fonction du thème de l'exercice. ;
- Participe à des ateliers ou des travaux internationaux organisés par l'OMS ou la commission européenne.
- Il contribue à la gestion des alertes pour le compte du bureau et sous la coordination du CORRUSS dans le domaine des maladies infectieuses émergentes..

Partenaires institutionnels :

L'ensemble des missions suppose un travail étroit avec les services du ministère, en particulier de la DGS, de la DGOS, des agences de sécurité sanitaire (ANSP, ANSM, ANSES...), les ARS et les institutions internationales (ECDC, OMS, CE...), sociétés savantes.

Spécificités du poste / Contraintes :

Les missions sont susceptibles d'évoluer en fonction des besoins du bureau.

Le titulaire du poste s'engage à respecter les procédures mises en place dans le cadre de la politique qualité de la sous-direction.

Le titulaire du poste s'engage à demander son habilitation au confidentiel-défense.

Le titulaire du poste s'engage à participer à la gestion des crises en fonction de ses compétences et des besoins de la sous-direction. Pour cela, il peut être rappelé en urgence.

Le titulaire du poste s'engage également à participer aux astreintes hebdomadaires de la DGS.

PROFIL SOUHAITE

Compétences requises sur le poste :

Connaissances et Savoir-faire ⁽¹⁰⁾ E : expert / M : maîtrise / P : pratique / I : initié	Niveau de mise en œuvre			
	E	M	P	I
connaissances du cadre réglementaire de la veille et sécurité sanitaire		X		
connaissances de l'organisation hospitalière et de l'organisation des soins		X		

capacité organisationnelle, rigueur, conduite de projets		X		
esprit de synthèse et qualités de rédaction		X		
anglais		X		
<p><i>E – Expert : domine le sujet – capacité à le faire évoluer, à innover</i> <i>M – Maîtrise : connaissances approfondies – capacité à traiter de façon autonome les situations complexes ou inhabituelles</i> <i>P – Pratique : connaissances générales – capacité à traiter de façon autonome les situations courantes</i> <i>I – Initié : connaissances élémentaires, notions – capacité à faire mais en étant « tutoré »</i></p>				
Savoir être nécessaire ⁽¹¹⁾				
aptitude pour le travail en équipe et en réseau				
initiative, autonomie, adaptabilité				
capacité de représentation du bureau				

Expérience professionnelle ⁽¹²⁾

le poste peut convenir à un premier poste dans le domaine ou à une nouvelle orientation professionnelle
 ou expérience professionnelle souhaitée dans le domaine des maladies infectieuses si possible:

FORMATION	
Formations prévues dans le cadre de l'adaptation au poste de travail (T1)	
1	
2	
3	
Autres formations utiles au poste	
1	
2	

Durée d'affectation souhaitée sur le poste ⁽¹³⁾ : 3 ans

CONTACTS ⁽¹⁴⁾
Bernadette Worms : Cheffe de bureau VSS1 bernadette.worms@sante.gouv.fr
Flore Moreux: adjointe à la cheffe du bureau VSS1_ flore.moreux@sante.gouv.fr

Les candidatures se font exclusivement auprès des personnes mentionnées ci-dessus (les candidatures en ligne sur la BIEP ne sont pas prises en compte). Le dossier de candidature doit également être adressé au bureau des ressources humaines et vie au travail de la DGS - dgs-dr1-rh@sante.gouv.fr en précisant en objet le numéro de la fiche de poste à laquelle vous candidatez ainsi que l'intitulé du poste